

Requête d'affiliation

Après examen du règlement d'autorégulation de l'OAR/ASSL (désigné ci-après par «RAR») ainsi que des autres règlements et actes normatifs d'exécution qui y sont mentionnés, nous sommes parvenus à la conclusion que nous remplissons les conditions pour une affiliation en tant qu'intermédiaire financier auprès de l'OAR/ASSL et que nous souhaitons nous y affilier.

Données relatives à l'entreprise requérante

1. Indications de base

Raison sociale:

Complément
(év.):

(Adresse)

Siège
(resp. adresse
du bureau)

(NPA / Localité, pays)

Succursales
et bureaux en
Suisse
(y c. adresse):

Succursales
et bureaux
à l'étranger
(y c. adresse):

2. Forme juridique et inscription au registre du commerce

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Forme juridique: Personne morale | Sociétés de personnes |
| <input type="radio"/> Société anonyme | <input type="radio"/> Raison individuelle |
| <input type="radio"/> Sàrl | <input type="radio"/> Société en nom collectif |
| <input type="radio"/> Coopérative | <input type="radio"/> Société en commandite |
| <input type="radio"/> Association | <input type="radio"/> Société simple |
| <input type="radio"/> Fondation | <input type="radio"/> |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

- Nous sommes inscrits au Registre du commerce.

Un extrait du registre du commerce (original), un extrait complet écrit émanant d'une banque de données tenue par l'autorité du registre du commerce ou un extrait complet écrit émanant d'un répertoire fiable, géré sur une base privée et approuvé par le secrétariat de l'OAR ou d'une telle banque de données doit être joint à la présente requête. L'extrait doit rendre compte de la situation actuelle et ne doit pas dater de plus de douze mois au moment de l'entrée à l'OAR/ASSL.

S'il existe des succursales, celles-ci doivent également produire les extraits correspondants.

- Nous ne sommes pas inscrits au registre du commerce (association etc.),

*La **déclaration pour IF sans inscription au RC** doit être jointe à la présente requête, dûment remplie et signée (le formulaire peut être retiré auprès du bureau de coordination OAR/ASSL).*

- Nous sommes cotés en bourse.

.....
Indication de la bourse dans laquelle les actions de l'entreprise requérante sont cotées.

3. Qualité de membre ASSL et activité

- Nous sommes membre de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing (ASSL).

- Nous ne sommes pas membre de l'ASSL et appartenons à l'association professionnelle suivante:

.....

Les non-membres doivent répondre aux questions suivantes:

Activité commerciale:

.....

.....

.....
(Description de l'activité commerciale)

Domaines d'activité:

- Leasing
 Financement de biens de consommation (y c. crédits au comptant)
 Financement de transactions commerciales (y c. financement de véhicules de stock)
 Financement de ventes

4. Liens économiques / Dépendance

- Nous sommes membre d'un groupe* et dépendons de la / des société(s) suisse(s) ou étrangère(s) suivante(s):

.....

.....

Dans le présent règlement, on entend par «groupe» le regroupement de deux ou plusieurs sociétés juridiquement indépendantes en une unité économique sous une direction unique, lorsque l'une des sociétés détient directement ou indirectement plus de la moitié des voix ou du capital de l'autre société ou des autres sociétés, ou contrôle celles-ci d'une autre manière. Une représentation de la structure du groupe illustrant les rapports de suprématie déterminants, dûment signée, doit être jointe. Il y a lieu en outre d'indiquer dans quel pays la / les entreprise(s) qui contrôlent l'entreprise requérante a son / ont leur siège.

- société(s) suisse(s) ou étrangère(s) suivante(s):

.....

.....

** Cf. pour le terme «groupe» la définition ci-dessus sous «*». Il faut joindre un document signé présentant la structure du groupe dont ressortent les rapports de suprématie déterminants. Il y a lieu en outre d'indiquer dans quel pays la / les entreprise(s) qui sont contrôlée(s) par l'entreprise requérante a son / ont leur siège.

- Nous sommes une entreprise indépendante dans laquelle les personnes suivantes ont une participation: (actionnaires principaux, associés, etc. Tous les actionnaires ou associés réunissant plus de 10 % du capital-actions, du capital social ou des voix doivent être désignés nommément.)

1.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

2.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

3.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

4.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

5.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

5. Indication du «détenteur du contrôle»* de notre entreprise

1.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

2.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

3.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

4.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, participation)

*Sont considérées comme détenteurs du contrôle les personnes physiques qui sont les ayants droit économiques d'une personne morale ou d'une société de personnes non cotée en bourse exerçant des activités opérationnelles. Il s'agit des personnes physiques qui contrôlent en fin de compte la société en détenant directement ou indirectement, seules ou de concert avec des tiers, une participation d'au moins 25 % du capital ou des voix de la personne morale ou de la société de personnes non cotée en bourse, ou qui la contrôlent d'une autre manière. Si celles-ci ne peuvent être déterminées, il convient d'identifier, à défaut, le membre le plus haut placé de l'organe de direction comme détenteur du contrôle.

Les personnes suivantes exercent une influence déterminante sur notre entreprise en raison de rapports de nature économique, contractuelle ou personnelle:

1.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, motif)

2.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, motif)

3.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège, motif)

6. Chiffre d'affaires revêtant de l'importance au titre de la LBA

Durant l'exercice social écoulé, nous avons réalisé, dans le domaine du leasing et/ou du financement de biens de consommation, de ventes et de transactions commerciales, le chiffre d'affaires revêtant de l'importance au titre de la LBA (cumulé et calculé sur 12 mois) ci-après. Par chiffre d'affaires revêtant de l'importance au titre de la LBA, il y a lieu d'entendre, conformément au règlement relatif aux émoluments, le volume des contrats nouvellement conclus chaque année et résultant d'une activité soumise à la LBA:

- dans le cas de contrats de leasing et de contrats de vente à tempérament, cela correspond à la somme des objets en leasing et / ou achetés entièrement payés durant l'exercice commercial concerné (correspondant, selon l'objet, au prix d'acquisition, au prix d'achat au comptant ou aux frais totaux d'investissement, hors TVA);
- dans le cas d'autres opérations de crédit au sens de la LBA, cela correspond à la somme des montants crédités.

Chiffre d'affaires revêtant de l'importance au titre de la LBA: CHF

Organisation

1. Organigramme

Un **organigramme**, à jour et dûment signé, doit être joint à la présente requête. Il doit montrer l'organisation de la direction en indiquant les personnes qui dirigent les différents ressorts.

2. Organes de direction

Les personnes suivantes appartiennent à l'organe de direction suprême* de notre entreprise:

1.
(Nom, prénom, fonction)
2.
(Nom, prénom, fonction)
3.
(Nom, prénom, fonction)
4.
(Nom, prénom, fonction)
5.
(Nom, prénom, fonction)
6.
(Nom, prénom, fonction)
7.
(Nom, prénom, fonction)
8.
(Nom, prénom, fonction)

* Par organe dirigeant, il y a lieu d'entendre le conseil d'administration (société anonyme), l'administration (coopérative), la direction (Sàrl), le conseil de fondation (fondation), le comité (association), l'associé indéfiniment responsable (sociétés de personnes).

Pour chacune de ces personnes, un formulaire «**Déclaration pour personne dirigeante**» dûment rempli et signé doit être joint à la présente requête, accompagné des annexes requises.

3. Direction

Les personnes suivantes appartiennent à la direction de notre entreprise:

(Ne pas indiquer les personnes figurant déjà sous «Organes de direction».)

1.
(Nom, prénom, fonction)
2.
(Nom, prénom, fonction)

3.
(Nom, prénom, fonction)

4.
(Nom, prénom, fonction)

5.
(Nom, prénom, fonction)

6.
(Nom, prénom, fonction)

7.
(Nom, prénom, fonction)

8.
(Nom, prénom, fonction)

4. Organe de révision

Les comptes de notre entreprise sont soumis au contrôle de l'organe de révision suivant:

(Indiquer même s'il ne s'agit pas d'un organe de la société.)

.....
(nom / raison sociale, prénom, domicile / siège)

- Nous attestons que tous les organes de notre société, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs actifs dans le domaine revêtant une importance du point de vue de la LBA, jouissent d'une bonne réputation et offrent toutes garanties d'une gestion irréprochable. En cas de modifications importantes à ce sujet, nous nous engageons à en informer immédiatement par écrit le secrétariat de l'OAR/ASSL.

Informations financières et activité déterminante

1. Rapports de gestion

Nous sommes une entreprise existante

et joignons à la présente requête les rapports de gestion (bilan, compte de résultats, annexe, rapport annuel et rapport de l'organe de révision) des trois derniers exercices sociaux.

Nous sommes une entreprise nouvellement fondée

et joignons à la présente requête notre *business plan* (bilan et compte de résultats planifiés) pour les trois premiers exercices sociaux de même qu'une description détaillée des activités envisagées.

2. Refinancement de l'activité déterminante

Les opérations de leasing et / ou de financement de biens de consommation, de transactions commerciales et de ventes que nous effectuons sont financées à

.....% par des fonds propres de l'entreprise, respectivement du groupe, et à

.....% par des fonds de tiers.

Ces données se réfèrent à une situation moyenne à long terme. En cas de fluctuations notables à court terme, la part des fonds étrangers augmente jusqu'à %.

Les fonds étrangers proviennent essentiellement des personnes / entreprises suivantes:

1.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège)

2.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège)

3.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège)

4.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège)

5.
(Nom / raison sociale, prénom, domicile / siège)

3. Contrats déterminants

Pour les opérations de leasing et / ou de financement de biens de consommation, de transactions commerciales et de ventes que nous effectuons, nous recourons à des

contrats standardisés

(Joindre à la présente requête **les contrats type** les plus utilisés.)

contrats individuels

(Joindre à la présente requête des copies des principaux **contrats** conclus récemment.)

.....

.....
 (Remarques éventuelles)

Organisation LBA

1. Responsable LBA

Chaque intermédiaire financier affilié doit désigner une personne qui est responsable, au sein de l'entreprise, du respect des dispositions légales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, des règlements et des directives de l'OAR/ASSL, ainsi que des instructions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (la / le responsable LBA). Les ressources nécessaires à ces fins doivent être mises à la disposition de cette personne. La / le responsable LBA doit, du point de vue personnel et professionnel, offrir la garantie d'un accomplissement irréprochable de ses tâches importantes. Son niveau hiérarchique doit être tel qu'elle / il soit indépendant(e), directement et indirectement, de l'ensemble des personnes qu'elle / il a pour tâche de surveiller. La / le responsable LBA est en principe la personne de contact de l'OAR/ASSL.

Nous avons déjà nommé un(e) responsable LBA:

.....
 (Nom, prénom)

.....
 (Niveau hiérarchique au sein de l'entreprise; mettre en évidence sur l'organigramme.)

.....
 (S'il s'agit d'un externe: nom de l'entreprise et indication des motifs de la nomination d'un[e] responsable LBA externe, ainsi que présentation de la collaboration entre le responsable LBA externe et l'entreprise requérante)

.....
 (Adresse, si pas la même que celle du requérant.)

.....
 (Téléphone direct / numéro de la centrale et fax direct / numéro de la centrale, portable, e-mail)

La personne nommée

- a accepté sa fonction et la déclaration d'acceptation est jointe à la présente requête; ou
- a accepté sa fonction, mais n'a pas encore rassemblé les documents concernant la déclaration d'acceptation; ou
- Nous n'avons pas encore désigné de responsable LBA, mais allons le faire et en informerons l'OAR/ASSL immédiatement.

Si la déclaration d'acceptation de la / du responsable LBA n'est pas jointe à la présente requête, elle doit être envoyée dans les 30 jours.

2. Responsable de la formation IF

Chaque intermédiaire financier affilié doit désigner une personne qui est responsable de la coordination des activités de formation dans le domaine de la loi sur le blanchiment d'argent (responsable de la formation IF). Les ressources nécessaires à ces fins doivent être mises à la disposition de cette personne. La / le responsable de la formation IF doit, du point de vue personnel et professionnel, offrir la garantie d'un accomplissement irréprochable de ses tâches importantes. Il peut s'agir de la même personne que le responsable LBA

- La / le responsable de la formation IF est notre responsable LBA (coordonnées cf. ci-dessus).
- Nous avons déjà nommé un(e) responsable de la formation IF, qui n'est pas la / le responsable LBA:

.....
(Nom, prénom)

.....
(Niveau hiérarchique au sein de l'entreprise; mettre en évidence sur l'organigramme.)

.....
(s'agit d'un externe: nom de l'entreprise et indication des motifs de la nomination d'un[e] responsable de la formation IF externe, ainsi que présentation de la collaboration entre le responsable de la formation IF externe et l'entreprise requérante.)

.....
(Adresse, si pas la même que celle du requérant.)

.....
(Téléphone direct / numéro de la centrale et fax direct / numéro de la centrale, portable, e-mail)

La personne nommée

- a accepté sa fonction et la déclaration d'acceptation est jointe à la présente requête; ou
- a accepté sa fonction, mais n'a pas encore rassemblé les documents concernant la déclaration d'acceptation; ou
- Nous n'avons pas encore désigné de responsable LBA, mais allons le faire et en informerons l'OAR/ASSL immédiatement

Si la déclaration d'acceptation de la / du responsable de la formation IF n'est pas jointe à la présente requête, elle doit être envoyée dans les 30 jours.

3. Suppléant(e) de la / du responsable LBA

La / le responsable LBA doit veiller à une suppléance appropriée durant ses absences. L'OAR/ASSL doit être informé des règles de suppléance

Nous avons déjà nommé un(e) suppléant(e) du responsable LBA:

.....
(Nom, prénom)

.....
(Niveau hiérarchique au sein de l'entreprise; mettre en évidence sur l'organigramme.)

.....
(S'il s'agit d'un externe: nom de l'entreprise et indication des motifs de la nomination d'un[e] suppléant(e) de la / du responsable LBA externe, ainsi que présentation de la collaboration entre la / le suppléant(e) de la / du responsable LBA externe et l'entreprise requérante.)

.....
(Adresse, dans la mesure où elle est différente de celle du requérant.)

.....
(Téléphone direct / numéro de la centrale et fax direct / numéro de la centrale, portable, e-mail)

La / le suppléant(e) du responsable LBA est la / le responsable de la formation IF (coordonnées cf. ci-dessus)

La personne nommée

- a accepté sa fonction et la déclaration d'acceptation est jointe à la présente requête; ou
- a accepté sa fonction, mais n'a pas encore rassemblé les documents concernant la déclaration d'acceptation.
- Nous n'avons pas encore désigné de suppléant(e) de la / du responsable LBA, mais allons le faire et en informerons l'OAR/ASSL immédiatement.

Si la déclaration d'acceptation de la / du suppléant(e) de la / du responsable LBA n'est pas jointe à la présente requête, elle doit être envoyée dans les 30 jours.

4. Organe de contrôle IF

Chaque intermédiaire financier affilié doit mandater une personne ou une entreprise en qualité d'organe de contrôle IF. L'organe de contrôle IF doit être indépendant de l'intermédiaire financier affilié et qualifié aussi bien personnellement que professionnellement pour l'accomplissement de ses tâches.

Nous avons déjà mandaté un organe de contrôle IF:

.....
(Nom / raison sociale, prénom)

.....
(Adresse, NPA, localité)

.....
(Téléphone, fax)

Nous joignons à la présente requête la requête de reconnaissance en qualité d'organe de contrôle IF, la demande de reconnaissance en qualité d'organe de contrôle IF et d'auditeur responsable ainsi que la déclaration d'acceptation de l'organe de contrôle IF.

L'entreprise mandatée est

également notre organe de révision en vertu du droit des sociétés; ou

une entreprise mandatée spécialement.

Si la requête de reconnaissance en qualité d'organe de contrôle IF, la demande de reconnaissance en qualité d'organe de contrôle IF et d'auditeur responsable ainsi que la déclaration d'acceptation de l'organe de contrôle IF ne sont pas jointes à la présente requête, elles doivent être envoyées dans les 30 jours.

5. Obligation d'établir et de conserver des documents

Chaque intermédiaire financier affilié doit établir sur ses relations avec les cocontractants et sur les opérations effectuées les données, documents et justificatifs lui permettant et permettant à un tiers expert en la matière de se faire une représentation fiable de l'observation de la loi sur le blanchiment d'argent ainsi que des règlements de l'OAR/ASSL. A cet effet, l'intermédiaire financier doit établir sur chaque cocontractant une documentation contenant, dans l'esprit d'un profil de client, l'ensemble des données (électroniques) et / ou documents (physiques) revêtant une importance du point de vue de la LBA des différents clients et opérations commerciales.

Nous confirmons que nous établirons, en ce qui concerne toutes les relations clientèle existantes, une documentation dans l'esprit d'un profil de client, et que nous traiterons les dossiers en conséquence. Dès que cela aura été mené intégralement à terme, nous en informerons l'OAR/ASSL. Nous confirmons en outre qu'à partir de la date de l'annonce mentionnée une documentation constituant un profil de client sera établie en ce qui concerne toutes les nouvelles relations clientèle.

Nous attestons que nous disposons des capacités informatiques requises pour remplir l'obligation d'établir et de conserver des documents, que la protection des données saisies est garantie et que le backup des données est effectué à intervalles rapprochés. Il s'agit du système suivant:

.....
(Hardware: système, ordinateur, capacité de mémoire)

.....
 (Software: système d'exploitation, logiciel)

.....
 (Système de sécurité: p. ex. disquette, ZIP-100, ZIP-250, CD-Rom, deuxième disque dur)

.....
 (Pays dans lequel est situé le serveur)

Nous estimons le nombre d'ensembles de données qui seront saisis durant la première année d'appartenance à l'OAR/ASSL à (nombre) relations clientèle.

Nous prenons acte que, lorsque les profils de clients sont conservés exclusivement par la voie électronique, les exigences prévues par l'ordonnance sur les livres de comptes (Olico; RS 221.431) doivent être observées. Il convient notamment de garantir que les documents revêtant une importance du point de vue de la LBA ne puissent être modifiés sans que cela ne soit constatable. Si le serveur n'est pas situé en Suisse, l'intermédiaire financier doit disposer en Suisse d'une copie physique ou électronique à jour des documents pertinents.

6. Mesures organisationnelles dans le domaine de la LBA

Dans le domaine de la LBA, nous avons déjà pris les mesures suivantes:

.....
 (Activités de formation OAR spéciales)

.....
 (Adaptation des procédures; joindre schémas)

.....
 (Prescriptions internes; joindre règlements, manuels, directives, etc.)

.....
 (Autres mesures)

Si nous n'avons pas encore pris de mesures, ou de mesures suffisantes, nous allons y procéder et en informer l'OAR/ASSL. Pour ce faire, nous joindrons les documents internes correspondants.

Nous souhaitons recevoir de l'OAR/ASSL, respectivement par l'intermédiaire de l'OAR/ASSL,

des conseils spécifiques en ce qui concerne les procédures internes dans le domaine de la LBA,

et sommes prêts à prendre en charge l'intégralité des coûts en résultant conformément au règlement relatif aux émoluments.

Déclarations

1. Nous reconnaissons être liés par toutes les obligations de diligence selon les prescriptions légales, notamment la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et les règlements de l'OAR/ASSL dans leur intégralité et leurs versions en vigueur. Nous nous soumettons intégralement aux règlements présents et futurs de l'OAR/ASSL dans leurs versions en vigueur, notamment au système de procédures et de sanctions, reconnaissons toutes les obligations vis-à-vis de l'OAR/ASSL attachées à notre qualité d'affilié, et paierons les frais qui en résulteront vis-à-vis de l'OAR/ASSL.
2. Nous attestons que nous respecterons et appliquerons les instructions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et de l'OAR/ASSL en permanence et conformément à notre devoir. Nous autorisons en tout temps à l'OAR/ASSL, dans le cadre de son activité de surveillance, à consulter nos documents commerciaux.
3. Nous attestons que nos organes, ainsi que les personnes chargées de l'administration et de la direction des affaires jouissent d'une bonne réputation et offrent toutes garanties d'une gestion irréprochable.
4. Nous attestons que tous les collaborateurs actifs dans un domaine relevant du point de vue de la LBA jouissent d'une bonne réputation et offrent toutes garanties de l'accomplissement irréprochable des tâches qui leur sont confiées.
5. Nous attestons que, par notre organisation interne et nos directives internes, l'exécution des obligations découlant de la loi sur le blanchiment d'argent et des règlements de l'OAR/ASSL est garantie. Nous adapterons notre organisation au fur et à mesure de l'évolution des conditions-cadres légales et réglementaires, et selon les instructions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et de l'OAR/ASSL.
6. Nous avons connaissance du règlement relatif aux émoluments, selon lequel il faut également s'acquitter de l'émolument d'affiliation lié au chiffre d'affaires si l'OAR/ASSL doit refuser la requête d'affiliation. Nous nous engageons à payer l'émolument d'affiliation de base unique de CHF 4000,00, ainsi que l'émolument d'affiliation lié au chiffre d'affaires fixé sur la base de l'indication du chiffre d'affaires pour l'exercice social écoulé, dans les 10 jours suivant la réception d'une attestation sur le dépôt de la requête d'affiliation et du bulletin de versement y afférent.
7. Nous nous engageons à communiquer immédiatement au secrétariat OAR, au plus tard dans le délai d'un mois, les éventuelles modifications des indications contenues dans la présente requête.
8. Nous avons été informés et acceptons que l'OAR/ASSL divulgue des données concernant notre entreprise à ses collaboratrices et collaborateurs, et le cas échéant à nos clients dans le cadre des règlements vis-à-vis de leurs organes et de leurs collaboratrices et collaborateurs, et les traite dans le but de remplir son obligation de surveillance. Dans la mesure où cela est requis pour l'exercice de l'activité de l'OAR/ASSL, celle-ci ainsi que ses organes et ses collaboratrices et collaborateurs sont le cas échéant habilités à mettre ces données également à la disposition de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA ou du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). Nous nous engageons à soutenir l'OAR/ASSL dans le cadre de la demande d'informations à des tiers, et à délier ces tiers, si besoin est, d'un éventuel secret des affaires, voire du secret professionnel ou de fonction, dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exercice de son activité par l'OAR/ASSL. Les personnes habilitées à représenter l'intermédiaire financier requérant s'engagent, si besoin est, à informer les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les clients du traitement des données, et à demander leur autorisation.

Lieu: Date:

Pour l'intermédiaire financier requérant (signature[s] valable[s]):

.....

La requête doit être envoyée à l'adresse suivante:

Association Suisse des Sociétés de Leasing, Bureau de coordination OAR/ASSL, Rämistrasse 5, 8024 Zurich

Liste des annexes à la requête

Indications sur l'entreprise:

- Extrait du registre du commerce (actuel *et* daté de moins de 12 mois, du siège principal et des éventuelles succursales) *ou*
- Déclaration «IF sans inscription au RC» (entreprises qui ne sont pas inscrites au registre du commerce)

Liens économiques

- Représentation de la structure du groupe avec indication des sociétés suisses ou étrangères par lesquelles l'entreprise requérante est dominée ou que l'entreprise requérante dirige (dûment signée; uniquement pour les entreprises qui appartiennent à un groupe)

Organisation

- Organigramme (dûment signé)
- «Déclaration(s) pour personne dirigeante» (informations personnelles sur les membres de l'organe de direction suprême et de la direction; dûment signée[s] et avec les annexes exigées)

Informations financières

- Rapports de gestion (bilan, compte de résultats, annexe, rapport annuel et rapport de l'organe de révision) des trois derniers exercices sociaux *ou*
- Business plan* pour les trois premiers exercices sociaux (seulement pour entreprises nouvellement fondées)

Contrats déterminants

- Contrats type standardisés (modèles les plus utilisés) *et / ou*
- Copies de contrats individuels (contrats principaux conclus récemment)

Responsable LBA

- Déclaration d'acceptation «Responsable LBA» (avec annexes et documents supplémentaires si un(e) responsable LBA externe est nommé(e); peut être envoyée ultérieurement, dans un délai de 30 jours)

Responsable de la formation IF

- Déclaration d'acceptation «Responsable de la formation IF» (avec annexes et documents supplémentaires si un(e) responsable de la formation IF externe est nommé(e); peut être envoyée ultérieurement, dans un délai de 30 jours)

Suppléant(e) de la / du responsable LBA

- Déclaration d'acceptation «Suppléant(e) de la / du responsable LBA» (avec annexes et documents supplémentaires si un(e) suppléant(e) de la / du responsable LBA externe est nommé(e); peut être envoyée ultérieurement, dans un délai de 30 jours)

Organe de contrôle IF

- Requête de reconnaissance en qualité d'organe de contrôle IF
- Demande de reconnaissance comme organe de contrôle IF
- Demande de reconnaissance en qualité d'auditeur responsable
- Déclaration d'acceptation «Organe de contrôle IF» (tous les documents relatifs à l'organe de contrôle IF peuvent être envoyés ultérieurement, dans un délai de 30 jours)

Organisation LBA

- Documents internes (schémas, manuels, directives, etc.; si disponibles)